



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE

Exercice d'alerte « Barrage de Bimont » Vendredi 17 octobre 2025

Dans le cadre de la journée nationale de la résilience, la préfecture des Bouches-du-Rhône organise, vendredi 17 octobre 2025, un exercice d'alerte « barrage de Bimont ».

Dans la matinée, les dispositifs d'alerte et d'information seront déclenchés : les sirènes de la Société du Canal de Provence, celles du Système d'Alerte des Populations et FR-Alert.

Les personnes se trouvant dans la zone entendront les sirènes et recevront une notification sur leur téléphone portable accompagnée d'un signal sonore spécifique.

L'objectif est de permettre à la population de s'appropriier les signaux et les messages correspondants.

**Aucune action n'est requise
de la part des personnes qui recevront un message ou entendront les sirènes.**

. Le Plan Particulier d'Intervention du barrage de Bimont

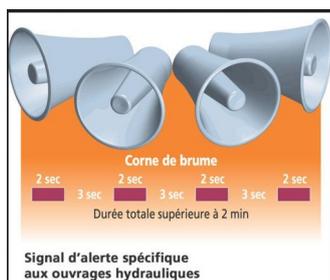
À travers l'élaboration du PPI, l'État organise les secours des populations exposées au risque de rupture du barrage. Ce plan d'urgence précise les modalités d'alerte, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation.

A ce titre, les caractéristiques de l'onde de submersion ont été étudiées pour les zones en aval du barrage et déterminent des itinéraires d'évacuation et points de rassemblement.

La zone de propagation de l'onde de submersion du barrage de Bimont s'étend sur le territoire de dix communes du Tholonet à Berre l'Étang.

La zone de proximité immédiate correspond à la zone dans laquelle l'onde de submersion arriverait dans un délai incompatible avec l'organisation des secours. La population doit évacuer dès le retentissement de la corne de brume. Sont concernées :

- Meyreuil
- Le Tholonet
- Aix-en-Provence (une partie de la commune)



Écouter la corne de brume :

<https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Comment-reagir-au-signal-national-d-alerte>

Ce signal signifie qu'il faut rejoindre immédiatement, à pied, les points de rassemblement prédéfinis sur les hauteurs.



PRÉFET DES BOUCHES- DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Source : Brochure régionale sur les risques de barrage, CYPRES :
<https://www.cypres.org/default/rupture-de-barrage.aspx?lg=fr-FR>

La zone d'inondation spécifique, pour laquelle la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue. Les communes suivantes sont concernées :

- Aix-en-Provence (une partie de la commune)
- Ventabren
- Velaux
- Coudoux
- La-Fare-les-Oliviers
- Berre l'Étang
- Lançon-de-Provence
- Saint-Chamas

Les communes de Beurecueil et Saint-Marc-Jaumegarde sont identifiées dans le dispositif de secours comme étant susceptibles d'activer un Centre d'accueil et de regroupement des populations sur le territoire de leurs communes.

. Test des systèmes d'alerte et d'information : Sirènes d'alerte et « Fr-Alert »

Les seize sirènes du barrage de Bimont (corne de brume) ainsi que les sirènes du Système d'Alerte et d'Information (SAIP) seront activées dans la matinée du vendredi 17 octobre.

En complément des sirènes d'alerte, Fr-Alert sera déclenché afin de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

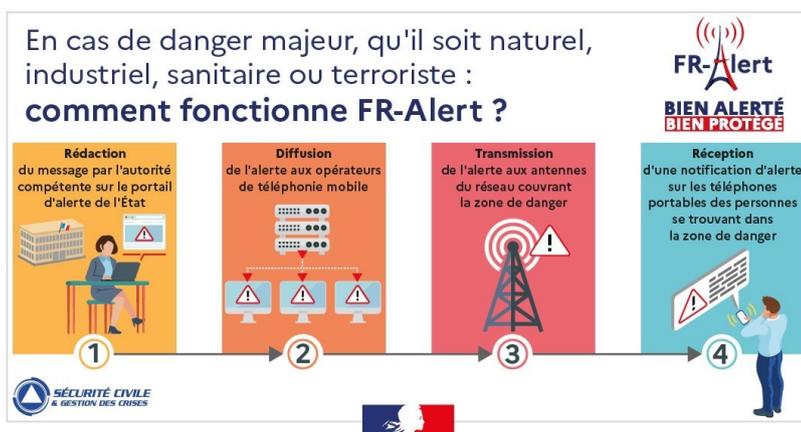


PRÉFET DES BOUCHES- DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les personnes se trouvant dans la zone recevront une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si leur téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur les téléphones.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site dédié : www.fr-alert.gouv.fr.



Si le vendredi 17 octobre 2025, aucune action n'est requise en cas de danger imminent voici les bons réflexes à adopter :

AVANT : S'organiser et anticiper

- Connaître le signal d'alerte et les consignes.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires.

PENDANT : Se mettre à l'abri

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation.

APRÈS :

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
- Aérer et désinfecter les pièces, qui seraient inondées.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.